

Résultats des Elections des membres du Comité de discipline et du Comité disciplinaire d'appel de la CPI

Conformément aux Articles 36 et 44 du Code de conduite professionnelle des conseils (ICC-ASP/4/32), les membres du Comité de discipline et les représentants des conseils au Comité disciplinaire d'appel de la CPI ont été élus à l'issue des premières élections organisées par le Greffe. Par lettre du 15 juin 2006, le Greffe a débuté le processus desdites élections en informant les barreaux nationaux, les associations indépendantes représentatives des avocats ou de conseillers juridiques, ainsi que tous les conseils inscrits sur la liste tenue par le Greffe de l'organisation des élections des organes disciplinaires de la Cour et en les invitant à proposer les candidatures au plus tard le 15 septembre 2006.

Aux fins d'élire les membres des organes disciplinaires de la Cour en application des règles définies aux normes 147 (d) et 148 du Règlement du Greffe, le Greffe a adressé à tous les conseils inscrits sur la liste une lettre datée du 13 octobre 2006, contenant les candidatures proposées ainsi que les informations pertinentes et précisant que les votes devaient parvenir à la Direction des victimes et des conseils au plus tard le 27 novembre 2006. A cet effet, la Direction a reçu soixante et un (61) votes.

Une fois le scrutin clos, le Greffe a nommé, dans le souci de garantir la transparence des élections, un comité chargé du dépouillement des votes. Ce comité était composé de M. Jeroen Brouwer, représentant du Barreau néerlandais ; Mme. Fiona McKay, chef de la Section de la participation des victimes et de la réparation ; M. Esteban Peralta-Losilla, chef *ad interim* de la Section d'appui à la Défense ; M. Sam Shoamanesh, juriste associé à la Section d'appui à la Défense de la Direction des victimes et des conseils de la Cour.

Le comité s'est réuni le 8 décembre 2006 pour le dépouillement des votes et a déclaré à l'unanimité ce qui suit :

- Sur les soixante et un(61) votes, quinze (15) sont déclarés nuls pour irrégularité,
- Après le dépouillement total des 46 votes valides, les membres élus sont répartis au sein des organes disciplinaires de la Cour selon le schéma suivant :

I. Membres du Comité de discipline

A. Deux membres permanents:

- 1) POULAIN, Marie-Pierre (France)
- 2) CONDÉ, Aïcha (France & Guinée)

B. Un membre suppléant:

DAVÓ FERNÁNDEZ, José María (Espagne)

II. Membres du Comité disciplinaire d'appel

A. Deux membres permanents

- 1) VANDERVEEREN, Pascal (Belgique)
- 2) HALL, John Wesley (États-Unis)

B. Un membre suppléant:

BATTISTA, Giuseppe (Canada)